Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
095-219505856-20261013-2026-143-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

CONSEIL MUNICIPAL 2026-143

Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Avis du Conseil municipal relatif à la demande de dérogation au repos hebdomadaire du dimanche présentée par diverses enseignes pour l'année 2027

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henrienette MELIZER, Régis RAMOS, Cyril MOUGEOT, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Aurélie WALLABREGUE, Cyril ABEL, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Nabil CHABANE	pouvoir à	Arif-Emre ATAS
Samba GASSAMA	pouvoir à	Sambou DIABY
Sihem BSILA	pouvoir à	Laïla HAMDAOUI
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Inès HERBADJI
Kévin ZINDY	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Ninos OCLIN	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :
Ul Zaman TAHAWAR, Elodie LEMONNIER, Hassan HAMMANE, Marwa JEBBOURI, Yelikh BOUANDZI, Julia UZAN

Secrétaire de séance : Sibiry KONATE

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-143

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 3132-26 du Code du travail,

Vu la demande de dérogation au repos dominical présentée par le centre commercial MY PLACE et les magasins s'y trouvant, les enseignes Hyper U, LIDL, CITROEN et MOBI-LIANS,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'émettre un avis sur la demande de dérogation de ces enseignes,

Sur le rapport présenté par Régis RAMOS, Conseiller municipal, délégué au développement économique et au commerce,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Emet un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical présentée par la galerie commerciale MY PLACE, pour les dimanches : 10 janvier, 27 juin, 05 septembre, 28 novembre, les 05, 12 et 19 décembre 2027.
Jours fériés : lundi 29 mars, jeudi 06, samedi 08 et lundi 17 mai, mercredi 14 juillet, lundi 1er novembre et jeudi 11 novembre 2027.

Article 2 : Emet un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical présentée par l'enseigne HYPER U les dimanches : 10 janvier, 27 juin, 05 septembre, 28 novembre, les 05, 12 et 19 décembre 2027. S'agissant d'un commerce de détail alimentaire dont la surface de vente excède 400 m², l'enseigne sera amenée à déduire 1 jour férié travaillé au cours de l'année 2027, du dimanche autorisé à ouvrir par Monsieur le Maire.

Article 3 : Emet un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical présentée par l'enseigne LIDL pour les dimanches : 10 janvier, 27 juin, 04 et 25 juillet, 1er et 08 août, 05 septembre, 31 octobre, 28 novembre, 05, 12 et 19 décembre 2027.

Article 4 : Emet un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical présentée par le concessionnaire CITROEN pour les dimanches : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 12 septembre et 17 octobre 2027.

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-143

Article 5 : Emet un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical présentée par la société MOBI-LIANS Ile-de-France pour les dimanches : 17 janvier, 14 mars, 11 avril, 23 mai, 13 et 20 juin, 04 juillet, 12 septembre, 17 et 24 octobre, 14 novembre et 12 décembre 2027.

Fait et délibéré en séance le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE

Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 14.10.26
Et notifié ou publié par extrait le 14.10.26
Pour le Maire et par délégation